L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 OCTOBRE 1889. 63ème Année

Dufour & Bonnet. Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 14 OCTOBRE 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an....$12 00
Six mois....6 00
Trois mois....3 00
Un mois....1 00
On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an....$3 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an....$3 00
Six mois....1 50
Quatre mois....1 00
Trois mois....75

La solidarité latine.

M. Anatole Leroy-Beaulieu écrit, dans le *Journal des Débats*:

Rome et Berlin se plaisent à imprimer à l'alliance italo-prussienne une sorte de cachet scientifique. Ils aiment à lui donner l'aspect d'une fatalité historique, sachant qu'ils fortifient l'alliance en la faisant rentrer dans les lois de la nature et la logique des choses. A les croire, l'entente des deux Etats repose sur la solidarité naturelle de la nouvelle Allemagne et de l'Italie nouvelle. Elle a pour base, non des convenances de cours ou des calculs de Cabinets, mais les affinités intimes de l'unité italienne et de l'unité allemande.

Pour revêtir une forme philosophique, et avoir cours à Paris presque autant qu'à Rome et à Berlin, cette explication n'en est pas moins superficielle. L'anonyme de la *Revue des Deux Mondes* l'avait déjà démontré. En dépit du parallélisme des deux révolutions qui ont ramassé Allemands et Italiens en corps de nations, les affinités de l'unité allemande et de l'unité italienne sont plus apparentes que réelles. L'unification des deux pays ne s'est pas opérée selon les mêmes formules, ni par les mêmes procédés. Les Italiens, en faisant l'Italie, n'ont pas exercé le *compelle intrare* sur des provinces de nationalité étrangère. De même, tandis que la Prusse s'est subordonné l'Allemagne, le Piémont s'est fondu dans l'Italie. Enfin, troisième et non moindre de différence, l'Italie a atteint, du même coup, l'unité et la liberté, ce qui, malgré les nationaux-libéraux, a été refusé à l'Allemagne. Victor-Emmanuel et Guillaume Ier ne se sont pas inspirés des mêmes principes; aujourd'hui encore, les maximes en honneur aux bords du Tibre ne serait pas de mise sur la Sprée. A ce triple point de vue, l'écrivain français avait pu dire que l'unité italienne ressemblait plus à l'unité française qu'à l'unité allemande, et que, à tout prendre, l'œuvre de M. de Cavour était supérieure à l'œuvre de M. de Bismarck.

Le marquis Alfieri exposait, presque dans les mêmes termes, la même thèse, au même moment, dans une conférence à l'Ecole des Sciences politiques. Il montrait que l'unité de l'Allemagne et l'unité de l'Italie, "dues à deux hommes d'Etat rarement égalés, avaient été atteintes par les moyens les plus différents", si bien que "ces deux grands événements contemporains semblent appartenir à l'histoire de deux siècles éloignés l'un de l'autre". Pendant que Victor Emmanuel se glorifiait de construire l'Italie nouvelle sur la liberté politique et la volonté nationale, le Hohenzollern mettait son orgueil à ne tolérer dans les fondations de l'Allemagne prussienne que le droit divin et le droit de conquête. "Qu'est-ce que ce nouvel empire germanique, se demande le petit fils d'Alfieri, sinon la redoutable synthèse de l'ancien césarisme romain, de la monarchie mystique et féodale au moyen âge, du militarisme moderne poussé à outrance et du socialisme d'Etat plus moderne encore?"

Comment expliquer l'alliance étroite de l'Italie libérale avec un Etat dont les "traditions autoritaires et féodales" sont en opposition avec tous les principes de la monarchie de Victor-Emmanuel? Cette intimité de deux gouvernements en toutes choses si différents, M. Alfieri en donne une explication originale. Il ne craint pas de l'imputer à la mort de Cavour et à l'abandon de la politique cavourienne. Selon lui, le ministre qui a noué la triple alliance, ou qui en a resserré les nœuds, M. de Robilant, était, comme politique, aux antipodes de Cavour. "C'est, nous affirme-t-on, le seul des conseillers de la Couronne, depuis 1848, dont l'esprit ait été fermé aux vrais principes du gouvernement parlementaire, et dont le caractère ait été absolument réfractaire aux sentiments libéraux."

Ainsi s'explique comment, "en un moment d'interrègne ministériel, le comte de Robilant a engagé sa responsabilité [illegible] un acte qui aurait pu entraîner [illegible] les conséquences les plus graves [illegible] rigueur des principes parlementaires [illegible] ne déchissait devant une [illegible] fermée." Le marquis [illegible] ajouter qu'une des grandes [illegible] la situation de l'Italie au [illegible] triple alliance, c'est l'extension [illegible] M. de Robilant a fait donner [illegible] à l'article 5 du Statut, [illegible] réserve la sanction du Parlement pour les traités entraînant des charges financières ou des modifications territoriales. Ainsi, aux yeux du neveu [illegible] de Cavour, l'alliance intime de l'Italie et de l'Allemagne n'est [illegible] contraire aux traditions [illegible] du jeune royaume, elle a été conclue d'une manière peu conforme à la Constitution du pays et à la pratique sincère du régime parlementaire.

Au banquet de l'Union méditerranéenne, le marquis Alfieri a renouvelé son vœu pour le triomphe de la politique cavourienne par le rapprochement de la France et de l'Italie. Il a hautement regretté que son pays ait été poussé "au delà de la limite dans laquelle il aurait pu avec avantage maintenir la portée de ses alliances, c'est-à-dire au delà de la ligne où ces alliances constitueraient exclusivement une garantie de la paix européenne."

Ces déclarations du neveu de Cavour, l'Union méditerranéenne, non contente de les applaudir, les a recueillies pour les publier en brochure de propagande. Cette Société ne s'est-elle pas donnée pour mission le rapprochement des peuples du Sud de l'Europe sur le terrain politique, aussi bien que sur le terrain économique? L'Union méditerranéenne, n'est-ce pas l'Union latine, agrandie par l'accession des Hellènes, ces frères aînés des Latins?

De toutes les nations héritières de Rome, l'Italie est peut-être, aujourd'hui, celle qui a le moins conscience de la solidarité latine. Le peuple italien en a le vague instinct; ses politiques en ont presque tous perdu le sentiment. Ils laissent cela à l'Espagne de Castelar.

Un Italien a exposé au Champ de Mars, à la section italienne, un tableau intitulé: *l'Union latine*. On y voit groupés un officier français, un officier italien, un officier espagnol, portant chacun les couleurs de son pays. Au lieu d'un symbole, cela semble, par malheur, une ironie. Ce n'est point là la triple alliance célébrée à cette heure au delà des Alpes.

Le jour cependant peut venir où les questions de nationalité prendront une forme nouvelle; où, sans abdiquer leur individualité nationale, les peuples sentiront le besoin de s'associer par familles ethniques ou historiques. Déjà, le germanisme et le slavisme ne sont plus de simples entités métaphysiques, mais des forces vivantes et sans cesse grandissantes. S'ils veulent leur tenir tête et ne pas subir l'hégémonie du Slave ou du Teuton, les peuples néo-latins n'auront pas trop de s'entendre et de se serrer les uns contre les autres. Puissent-ils ne pas le comprendre trop tard! La France pourra au moins se rendre ce témoignage que, sur les bords du Pô comme sur le bas Danube, dans les plaines de Belgique comme aux montagnes de Grèce, sa politique et ses armes n'ont point trahi ses frères de civilisation hellénico-romaine.

Cette fraternité d'origine et de traditions qui survit à tous nos différends, libre à l'Italie de l'oublier, si le cœur lui en dit. Nous ne lui demandons pas de nous aider à repousser les empiétements du germanisme qui déborde sur la Moselle comme autrefois sur le Mincio. Nous ne lui demandons même pas de rendre à Metz les larmes que nous avons prodiguées à Venise captive. Nous ne demandons à l'Italie que justice et vérité.—"A la sincérité des vœux pour la paix!" tel est le toast que portait le marquis Alfieri au banquet de l'Union méditerranéenne. "A la sincérité des vœux et des armements pour la paix!" [illegible] de la France de l'Empereur [illegible] l'Italie et à l'Europe.

FEUILLETON.

LES Deux Mariages DE CÉCILE.

—PAR—

V. VATTIER D'AMBROYSE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'EMPOISONNEUSE.

(Suite.)

En parlant ainsi, le vieux docteur attachait sur Mme de la Gérandaye un regard inquisiteur et défiant.

—Quelles dispositions? demanda-t-elle, étonnée. N'avons-nous pas un enfant? Et maintenant, poursuivit-elle, puisque vous me faites, messieurs, redouter une terminaison fatale, ne trouvez pas mauvais que je vous quitte. Je ne veux plus rester un seul instant loin de mon Armand.... Mon regard doit être le dernier qu'il rencontrera.... Mais j'espère, malgré tout. Combien d'arrêts dictés par la science ont été cassés par Dieu!.... Oui, oh! oui, je veux encore espérer... Messieurs, vous aurez la bonté de me donner vos instructions par écrit.

M. Bertier reconduisit Mme de la Gérandaye.

—Nous allons rédiger notre ordonnance, lui dit-il; mais nous ne quitterons pas le château sans avoir revu votre mari.

—Eh bien? demanda-t-il en revenant près de son confrère.

—Mon opinion n'a pas varié, répondit le docteur Delestang. Qu'il y ait eu imprudence ou crime, le mal est fait.... M. de la Gérandaye meurt empoisonné!.... Vous avez été appelé trop tard!....

III

L'AGONISANT.

La chambre de M. de la Gérandaye était plongée dans une demi obscurité.

Afin de protéger le sommeil du malade, Madeleine avait tiré les rideaux de lourd damas.

Un bon feu, brûlant dans la vaste cheminée, envoyait, par éclat, quelque lueur rougeâtre sur le lit. Tout indiquait que le malheur était venu, à l'improviste, fondre sur intérieur paisible.

Çà et là, quelque partie des toilettes portées la veille gisait sur des chaises, sur des fauteuils.

Un bracelet brillait près des fioles à potion encombrant un guéridon.

Assise au pied du lit, rigide dans ses vêtements noirs, Madeleine épiait le sommeil agité du moribond.

Ses lèvres se crispèrent et son regard s'alluma de haine lorsque Mme de la Gérandaye, glissant doucement sur le parquet, vint prendre place au chevet de son mari.

Absorbée par le chagrin, la jeune femme ne se douta même pas de ces signes d'hostilité.

Anxieuse, elle se pencha vers le front de M. de la Gérandaye et y mit un baiser, pendant que d'une main tremblante elle épongeait, avec un mouchoir de batiste, la sueur épaisse couvrant les tempes du malheureux.

Quelques instants s'écoulèrent encore. Soudain, un tressaillement nerveux tordit la face du mourant, qui ouvrit les yeux.

Son regard, d'abord vague et terne, erra autour de lui; mais, en s'arrêtant sur sa femme, un rayon d'intelligence parut l'animer.

—Cécile! murmura-t-il, c'est bien toi, n'est-ce pas? Ne me quitte plus.... Depuis si longtemps que je ne t'ai vue!....

—Mon cher Armand! Tu vas mieux! Ce bon sommeil t'a reposé?

M. de la Gérandaye étreignit fébrilement les mains de sa femme dans ses mains brûlantes.

—Cécile, dit-il, nous allons nous quitter.

—Ne répète pas cela! Ce n'est pas possible. Toi, si jeune, si fort!

—M. Bertier n'a pas dû te cacher mon état. Ainsi, ma chère femme, profitons du peu de temps qui nous reste encore. Je veux que mon dernier acte de volonté prouve ma reconnaissance pour le bonheur que tu m'as donné. Fais appeler M. Sylvain.

—Pourquoi donc? Cela t'agiterait et est absolument inutile.

—Je le veux. Il est grand temps: je sens mes forces s'affaiblir. Vite, je te le répète, fais appeler M. Sylvain.

Le moribond s'agitait, son visage s'empourprait. Cécile eut peur de hâter par sa résistance la terminaison fatale.

—Madeleine, dit-elle, envoyez Pierre chercher M. Sylvain.

Madeleine ne bougea pas.

—Eh quoi! reprit Mme de la Gérandaye, n'avez-vous pas entendu les ordres de votre maître?

—Alors, faites-les exécuter vous-même, répliqua brusquement la vieille femme.

M. de la Gérandaye fit un violent effort, se redressa, et, d'une voix forte:

—Madeleine! s'écria-t-il.

La vieille femme se précipita vers lui.

—Eh bien, oui, Armand, dit-elle. A toi, j'obéirai; calme-toi.

Et elle quitta la chambre.

—Toujours la même! soupira M. de la Gérandaye, de plus en plus agité.

—Qu'importe! dit Cécile, en caressant doucement la main de son mari. Je suis habituée à ces caprices-là, tu le sais. Je n'en apprécie pas moins le dévouement, l'affection que Madeleine montre pour toi et pour notre enfant.

—Notre enfant! J'espérais le voir grandir! Cécile, tu lui parleras beaucoup de moi, n'est-ce pas?... Tais-toi, je sais ce que tu veux me dire.... que je vivrai!.... Et je sens, moi, combien cet espoir est vain! Bientôt, tout sera fini.... Dis, Cécile, ai-je été assez bon pour toi? As-tu compris combien je t'ai aimée?... Combien je t'aime!.... Ne me réponds pas encore, écoute-moi, cela me soulagera un peu.

Te rappelles-tu notre première rencontre? Tu traversais le parc à l'endroit que la rivière longe, et tu allais t'engager sur le petit pont quand, à l'autre extrémité du paysage, arriva un cavalier emporté, en apparence, au galop d'un cheval furieux.

Tu jetas un cri de frayeur et tu perdis presque le sentiment.... Je sautai à bas de mon cheval et je te soutins un moment dans mes bras....

J'étais alors un sauvage garçon, à qui les femmes n'avaient jamais inspiré qu'une impression de grossière convoitise. Pourtant, ce fut avec un respect, une émotion extraordinaires, que je te rassurai et que je t'offris de te guider à travers les pelouses, les pâturages les avenues du parc....

Tu refusais, tu voulais faire un long détour pour revenir sur tes pas; mais je te persuadai enfin.... Ah! combien j'étais heureux de marcher près de toi, d'admirer ton adorable visage, rose de pudeur et d'émotion.

Lorsqu'il me fallut te quitter, sais-tu que je restai près d'une grande heure à la même place, m'efforçant de distinguer encore, dans le lointain, les ondulations de ta jolie petite robe bleue.

M. de la Gérandaye s'arrêta. Son regard paraissait encore essayer de se représenter le gracieux tableau qu'il venait d'évoquer.

—Mon bon Armand! dit Cécile, les yeux baignés de larmes. Je n'ai rien oublié, car, moi aussi, j'emportai de ce jour béni une ineffable impression. Mais, je t'en prie, ne te fatigue pas à parler ainsi. Regarde-moi. Je comprendrai bien ce que tu voudras me dire.

—Ecoute. Tant de choses me restaient à faire! Je ne souffre presque plus, mais la vie me quitte. Il me semble qu'un tout petit point de moi-même, celui du cœur, reste seul encore vivant.... Oh! je voudrais voir M. Sylvain. Ecoute-moi, Cécile, écoute-moi attentivement. Tu garderas la Gérandaye, je le veux; mais, comme son exploitation serait trop difficile pour toi, tu l'affermeras à Julien Mars; c'est un très honnête homme, entendu en agriculture comme en élevage. Plus tard, quand notre cher Félix atteindra l'âge d'homme, tâche de lui inspirer mes goûts, de l'amener à continuer mon œuvre.... Promets-le moi.

—Armand!

—Laisse-moi [illegible] t'épargnant tout souci, te rendre la vie si douce!

—Sans toi!....

—Pauvre Cécile! Je veux te laisser un appui. Je prierai M. Sylvain de te guider, et il verra, de ma part, M. Provenchère. Le sous-préfet, malgré ses petits ridicules, est un homme de bon conseil, et sa femme ne refusera pas de te venir en aide.... Défie-toi de mes cousins. Ils seront furieux de ne rien recevoir de ma fortune, dont ils n'ont nul besoin. Ah! je te recommande Madeleine.... Tu verras, elle t'aimera à cause de moi.

—Je ne le crois pas, mais sois sans crainte, Armand. Si tes cruelles prévisions se réalisaient et que, malgré les meilleurs procédés, Madeleine ne pût se résigner à habiter encore ici, elle n'aurait aucun motif de se plaindre de ma générosité, car j'ajouterais à ce que tu aurais voulu lui laisser.

—Merci! Approche-toi plus près de moi; mais, auparavant, donne-moi à boire.

Mme de la Gérandaye courut vers le guéridon où étaient placées les potions, prit un verre et y vida le contenu d'une fiole; mais, tout à coup, la vieille Madeleine, sortant de derrière les rideaux du lit, s'élança.

Elle arracha le verre des mains de la jeune femme, en jeta le contenu, le lava soigneusement, prépara elle-même la boisson demandée et la présenta au moribond, qui but avec avidité.

Cette action avait été si prompte que Cécile, stupéfaite, ne put se défendre. Elle allait demander à Madeleine l'explication de son audace, lorsque les deux médecins entrèrent dans la chambre.

—Je suis content de vous voir, monsieur Bertier, dit le mourant. Je veux vous recommander ma femme et mon fils. Ma pauvre Cécile perdra toute énergie; veillez sur elle et conservez-lui notre Félix....

M. de la Gérandaye s'interrompit; sa voix devenait sifflante.

—Mon Dieu! dit-il, comme M. Sylvain tarde à venir! Docteur, pensez-vous que j'aille encore pendant trois heures?

Les médecins s'approchèrent, essayant, pour calmer le moribond, de lui donner un espoir qu'ils n'avaient pas eux-mêmes, et lui firent prendre une cuillerée d'une potion spéciale.

—Merci à tous deux! murmura M. de la Gérandaye; merci de vos soins. Mais répondez à la question que je viens de vous poser. Ai-je trois heures à moi? Vous hésitez! Ai-je au moins une heure?....

—Beaucoup plus, je l'espère, répondit M. Bertier.

—Bien, je suis fixé!.... Maintenant, pardonnez-moi, je voudrais rester seul avec ma chère femme.

—Armand, les docteurs peuvent s'en aller, s'ils veulent! s'écria impétueusement Madeleine: moi, je ne te quitterai pas!

—Monsieur Bertier, emmenez, je vous prie, ma pauvre Madeleine et veillez à ce que personne ne me fatigue, dit le moribond. Je veux avoir une demi-heure à moi. Pourtant, si le notaire arrivait avant ce délai, vous le feriez entrer. Monsieur Delestang, excusez-moi; vous le savez, mes moments sont comptés!... Dans une demi-heure, venez me serrer la main.

M. de la Gérandaye parlait avec une telle autorité que les deux docteurs, s'inclinant, se retirèrent et emmenèrent Madeleine malgré la résistance qu'elle leur opposait.

IV

LE TESTAMENT

—A présent, ma Cécile, dit le mourant, aide-moi, je veux écrire.

—Armand, à quoi songes-tu? Parle-moi, regarde-moi, mais écrire!

—Dans une heure peut-être, je ne pourrai plus parler, et je veux que M. Sylvain connaisse parfaitement mes intentions.

—Mais, mon Armand chéri, quel besoin de tout cela? Nous avons un enfant....

—Ne m'interromps pas. As-tu oublié que ma famille ne t'a jamais aimée, toi, la meilleure des femmes et des mères? Je ne serai plus là pour te protéger.... On voudra te faire payer cher le bonheur que j'ai essayé de te donner. On trouvera mille prétextes blessants. Qui sait? On ira peut-être jusqu'à tenter de te retirer la tutelle de notre fils.

—Ceci n'est pas possible!

—Pauvre chère! Tout est possible à la cupidité déçue. Voilà pourquoi je veux déjouer la méchanceté qui te poursuivra. Vite, apporte ton petit pupitre; soutiens-moi, je veux écrire!

—Armand! Mon Dieu! tu vas excéder tes forces! Qu'importe la méchanceté! Je n'en veux pas être préservée s'il faut, pour cela, sacrifier un seul des instants que tu peux me donner encore.

—Obéis-moi, Cécile! Il en est grand temps.... Je le veux!

La pauvre femme se tordait les mains d'angoisse. Un brusque mouvement de son mari la décida. Il avait essayé de quitter le lit.

—Eh bien! oui, dit-elle. Calme-toi, je vais écrire sous ta dictée; cela te fatiguera moins.

—Non! non! car si M. Sylvain arrive trop tard, ce que tu aurais écrit ne pourrait servir à rien, tandis que mon testament, écrit et signé de ma main, devient inattaquable. Ton pupitre, Cécile, prouve-moi que tu m'aimes!

Il fallait obéir. Cécile apporta le petit meuble, le plaça, sur le lit, puis, disposant les oreillers, elle aida son mari à se redresser et, de ses bras, entoura ce pauvre corps soudainement brisé, pendant que sa poitrine se gonflait de sanglots.

M. de la Gérandaye parut avoir recouvré son énergie native. Ce fut d'une main ferme qu'il écrivit les premières lignes, puis sa tête s'affaissa et une sueur froide l'inonda tout entier.

—Pourvu que je puisse terminer! bégaya-t-il.

—Armand, je t'en conjure, ménage tes forces!

—Oh! j'y parviendrai.... Soutiens mon bras!

—Armand!.... Par grâce!......

—Soutiens mon bras! répéta l'agonisant avec une sorte de colère.

Il continua d'écrire, mais en s'arrêtant à chaque mot, et les caractères, si nets d'abord, devenaient presque méconnaissables.

—Je n'en puis plus, dit-il enfin, et je n'ai pas fini! Cécile, je ne vois plus, prends ma main, guide-la.... Tais-toi, je le veux! ou je quitterais mon tombeau pour venir te reprocher ta désobéissance. L'avenir m'effraie pour toi ...... Guide ma main......

Etouffant ses sanglots, Cécile, tremblante, obéit. Le mourant put achever son œuvre et la signer.

La jeune femme tenait encore la main de son mari, lorsque le notaire entra, accompagné des deux médecins et de Madeleine.

Un cri échappa à cette dernière.

—Voyez! voyez! dit-elle; qu'est-ce que je vous annonçais?

Elle courut au lit et voulut s'emparer de la feuille écrite; un regard du mourant la fit reculer.

L'effort accompli par M. de la Gérandaye l'avait anéanti, mais sa volonté dominait les dernières souffrances qui l'épuisaient.

D'une voix bien faible, entrecoupée, mais cependant pénétrante encore, il appela auprès de lui le notaire et les deux docteurs.

—Monsieur Sylvain, dit-il, j'ai eu raison de me hâter.... Je vous recommande mon testament.... J'ai exigé de ma femme.... Guidez-la.... Conseillez-la...., Je vous la confie.... M. Bertier, aidez-la aussi....

Une syncope l'empêcha de continuer. Cécile crut que tout était fini. Elle se jeta à genoux et, cachant sa tête dans les couvertures, elle éclata en sanglots convulsifs.

Elle ne vit pas Madeleine, qui, plus expérimentée, avait compris la vérité, était passée dans la ruelle du lit et épiait le dernier regard de l'agonisant, en même temps qu'elle s'efforçait de lui faire respirer un sel énergique.

Les paupières de M. de la Gérandaye battirent.

—Je suis là, moi, mon pauvre Armand, murmura Madeleine. Je suis là, moi qui t'aime comme j'ai aimé mon fils.... Moi qui voudrais, pour ranimer ta vie, te donner tout mon sang, comme je te donnais mon lait quand tu étais un faible petit enfant caché dans mes bras! Pourtant, tu m'as éloignée et tu as gardé près de toi celle qui te trompait, en te faisant croire qu'elle t'aimait...... C'était pour ta fortune qu'elle avait de l'amour, la malheureuse!...... J'ai tout deviné; mais, va, sois tranquille! Je veillerai sur ton dernier enfant...... Elle ne le tuera pas, comme elle a tué les autres...... comme elle t'a tué, toi-même, l'empoisonneuse!......

Un cri, qui [illegible] rible, fit bondir Cécile et [illegible] les témoins de cette scène.

M. de la Gérandaye venait de se redresser; ses bras s'agitaient dans le vide, ses yeux, tout à l'heure voilés par la mort, parurent lancer des flammes. Il semblait vouloir parler.

—Armand, mon cher Armand! s'exclama Cécile, en enlaçant son mari de ses bras. Oh! m'es-tu rendu!....

Par un mouvement très visible, le moribond essaya de se dégager.

—Ne.... me.... touche.... pas! bégaya-t-il.

Ses lèvres tremblaient encore, puis il retomba en arrière. Cette fois, tout était fini....

Il fallut emporter Cécile évanouie, pendant que la vieille Madeleine, avec des gestes de folle et d'une voix frénétique, criait éperdument:

—Je l'ai achevé! Je suis maudite! Oh! mon pauvre enfant! Je l'ai achevé! Je l'ai achevé!....

Le soir même, à ***, chacun savait la triste nouvelle et chacun la commentait avec sympathie, car M. de la Gérandaye était vraiment aimé.

Malgré l'heure relativement avancée, et en dépit de la fatigue éprouvée les jours précédents, le sous-préfet et sa femme se tenaient dans un petit salon, encore tout jonché des débris de la fête de la veille.

—Non, je ne puis croire à ce malheur, disait Mme Provenchère. Cela est impossible. M. de la Gérandaye, si jeune, si fort, et que nous avons vu si bien portant hier au soir! Cela est impossible!

—Vous savez, ma chère amie, que la jeunesse, la force et la santé ne sont pas des armes assez puissantes contre la mort! dit sentencieusement le sous-préfet.

—Epargnez-moi vos aphorismes et redites-moi plutôt les détails que l'on vous a donnés.

—Je vous les ai déjà répétés plusieurs fois. En rentrant chez lui, M. de la Gérandaye a été pris de convulsions et de vomissements affreux. M. Bertier, appelé, n'a pu enrayer le mal.

—Il y a vraiment une fatalité sur cette famille. Les deux enfants morts si soudainement, l'an dernier; le père frappé aujourd'hui!

—Et dans quelles circonstances! Voilà trois morts bien étranges, arrivées exactement de la même façon!

—Les commentaires vont aller plus que jamais leur train. Déjà, hier, j'ai dû appeler à mon aide toute la diplomatie possible afin d'éviter un éclat à Mme de la Gérandaye. Qu'est-ce que ce sera aujourd'hui?

—J'ai grande hâte de voir revenir Maxime. Lui seul nous apprendra la vérité, car il ne faut pas croire à tout ce qui se colporte dès maintenant.

—Avez-vous envoyé chez la comtesse de Tourgéville, chez Mme Brécot, chez les demoiselles Fortin?

—J'ai scrupuleusement suivi vos ordres, ma chère amie. Du reste Maxime nous rendra compte de tout. C'est lui que j'ai chargé de faire les visites indispensables.

—Vous avez sagement agi. Maxime, seul, peut nous donner avec intelligence la marche à suivre, car, sans nul doute, il va y avoir une explosion et notre situation deviendra bien délicate! Songez que d'hier, à peine, nous sommes à peu près acceptés par la société dont la comtesse de Tourgéville est l'âme.

—J'entends le bruit d'une voiture. Bien certainement, Maxime revient de la Gérandaye.

Peu d'instants après, en effet, Maxime pénétrait dans le petit salon.

Il salua légèrement et tomba plutôt qu'il ne s'assit sur une chaise.

—Excusez-moi, dit-il, tout ce que je viens de voir et d'entendre m'a absolument bouleversé.

—M. de la Gérandaye?

—Sa femme?

—Ce que vous aviez déjà entendu dire est absolument vrai. M. de la Gérandaye est mort. Cette catastrophe reste entourée des circonstances les plus tragiques. Il laisse un testament, mais Mme de la Gérandaye, paraît-il, l'a poussé à l'écrire. Elle aurait fait plus: le moribond ayant à peine conscience en lui-même, sa femme lui tenait la main et la guidait, dans la crainte que le notaire n'arrivât trop tard....

Les exclamations de M. et de Mme Provenchère arrêtèrent Maxime.

—Ce n'est pas possible! disaient-ils.

—C'est trop vrai. M. Bertier, M. Delestang, M. Sylvain ont, eux-mêmes, constaté le fait. Il y a plus: quelques paroles de la vieille Madeleine Bourdin ont été recueillies par les autres domestiques, et le mot d' "empoisonnement" circule parmi eux.

Le sous-préfet et sa femme se regardaient épouvantés.

—Mais, enfin, reprit M. Provenchère, ce testament, pour lequel un crime aurait été commis, que contient-il?

—Là-dessus, on n'est pas tout à fait d'accord, M. Sylvain n'ayant pas cru devoir satisfaire aux questions qu'on lui adressait. Mais chacun reste persuadé que la fortune est laissée en usufruit à Mme de la Gérandaye, sans préjudice d'un douaire superbe, et avec pleine propriété si l'enfant, existant encore, venait à mourir.

—C'est une belle situation, dit Mme Provenchère; mais à quel prix est-elle obtenue!

—Si des soupçons graves s'élèvent, dit à son tour M. Provenchère, il y aura, cette fois, une enquête.

—Je suis persuadé que M. Dematre agit déjà. J'ai vu M. Bertier et M. Delestang entrer chez lui.

Le silence se fit. Le nom du procureur de la République avait donné une sorte de frisson aux trois interlocuteurs.

M. Provenchère, le premier, reprit son sang-froid.

—Cette affaire, dit-il, me paraît encore plus étrange que criminelle, car, enfin, quel intérêt pourrait y avoir celle que l'on accuse? Personne n'ignore que M. de la Gérandaye, jeune, beau, riche, était esclave des moindres volontés de sa femme. Il l'avait épousée contre le gré de ses propres parents, et la petite Cécile Monseil semblait rendre à son mari l'adoration dont il l'entourait. Jamais il n'y a eu de commentaires sur sa conduite.

—Excepté cependant quand, il y a deux ans, M. de la Gérandaye prit tant de précautions extraordinaires et interdit à sa femme de se promener dans le parc, fit observer Mme Provenchère.

—C'est vrai; mais rien de sérieux ne fut découvert, et chacun reste convaincu que les traces d'escalade observées étaient celles d'un malfaiteur déçu dans ses projets de vol. Les plus acharnés ennemis de Mme de la Gérandaye n'ont pas osé soutenir le contraire.

—En revanche, reprit Maxime, ils n'ont pas épargné les mots durs, cruels, même, lors de la mort subite des deux enfants. A les entendre, un crime monstrueux avait été commis. Aussi, l'opinion publique est-elle assez préparée pour qu'il n'y ait qu'une voix contre Mme de la Gérandaye, qu'on l'accuse d'avoir donné au père le poison qui a fait périr les enfants!

—Mais, dit la sous-préfète, il reste un petit garçon. A moins qu'il ne disparaisse, lui aussi, Mme de la Gérandaye n'aura pas la libre disposition de la fortune.

—Oubliez-vous, madame, combien cet enfant est délicat, chétif? Le croyez-vous plus assuré de vivre que ses frères, les robustes nourrissons dont je me souviens encore?

—Taisez-vous, Maxime, vous me faites trembler! Que serait donc Mme de la Gérandaye?....

—Je l'ignore encore, mais, hélas! il se rencontre parfois des natures dont le penchant au crime est irrésistible, et qui se livrent au mal uniquement pour le plaisir de le commettre.

—Alors, laissons cet affreux sujet. Je donnerais beaucoup pour que ce mystère s'éclaircît sur-le-champ et de la manière la plus naturelle. Ces choses m'oppressent; elles me rendraient nerveuse, je crois. Racontez-moi plutôt ce que vous avez appris dans la famille de M. de la Gérandaye.

—La comtesse de Tourgéville, sa tante, est décidée à provoquer des poursuites: Mme Brécot et les demoiselles Fortin, ses cousines, ne pardonnent pas à Cécile Monseil d'avoir été préférée à elles-mêmes. Elles s'unirent à Mme de Tourgéville pour l'accabler. De plus, circonstance embarrassante pour vous, madame, et pour M. Provenchère, Mme de la Gérandaye réclamera sans doute votre appui, son mari le lui ayant formellement recommandé.

—Vous êtes certain de cela? interrogea vivement la sous-préfète.

—Suivant vos ordres, madame, j'allais à la Gérandaye uniquement, en apparence, pour prendre des nouvelles du malade. Il régnait un effroi tel dans la maison, que je n'ai pas trouvé un seul domestique pouvant ou voulant me renseigner. J'ai dû me décider à monter jusqu'à la chambre de M. de la Gérandaye. Il venait d'expirer. C'était un spectacle navrant de voir se débattre Madeleine, d'entendre ses cris fous, et plus navrant encore de voir la veuve, à demi-renversée sur le tapis, les yeux agrandis par la terreur, les mains crispées sur la main du mort! Comment, accablée ainsi qu'elle paraissait l'être, m'aperçut-elle, me reconnut-elle? Sans changer de position, elle me dit d'une voix pénétrante:

"—Vous l'avez vu, hier, si bon, si fort, si plein de santé!"

J'ai balbutié quelques mots; j'étais visiblement ému, et votre nom m'a échappé. Il a paru frapper l'esprit de Mme de la Gérandaye.

"—M. Provenchère, a-t-elle dit, était l'ami de mon pauvre Armand, qui m'a poussée à me confier à lui. Je n'oublierai aucune de ses recommandations.... Hélas! c'est tout ce que je puis faire maintenant!...."

Une nouvelle crise de sanglots et de larmes s'est déclarée. En hâte, j'ai quitté le château.

—Ainsi, dit la sous-préfète, nous allons nous trouver placés entre les parents de M. de la Gérandaye, qui croient à une série de crimes affreux commis par la veuve, et cette dernière, qui va réclamer notre appui au nom de l'amitié de son mari pour M. Provenchère....

Rien de plus fâcheux, à tous les points de vue, ne pouvait nous arriver. Comment, sans briser notre nouvelle position, pourrons-nous conserver une neutralité digne, au milieu de ce conflit?

—Il me semble, fit observer M. Provenchère, que nous n'avons pas tant à nous inquiéter. La justice décidera pour nous, puisque, déjà, le procureur de la République instruit l'affaire.

Mme Provenchère haussa les épaules.

—Et si la justice décide que la famille de M. de la Gérandaye a tort? demanda-t-elle.

Le sous-préfet resta embarrassé.

—Voulez-vous bien, dit Maxime, me permettre de faire une réflexion? Admettons que Mme de la Gérandaye soit déclarée coupable? Votre rôle reste tout simple. Si le contraire arrive, vous pourrez habilement persuader à la jeune veuve de quitter le pays où elle a tant souffert et où, malgré l'arrêt de la justice, l'opinion publique se retournerait contre elle. Dans ce cas, je suis tout à votre disposition pour me faire votre interprète, sans qu'ostensiblement vous soyez mêlés à rien.

—Cela n'est peut-être pas très généreux, fit observer M. Provenchère.

—Que parlez-vous de générosité! s'écria sa femme. Avons-nous une situation qui nous permette de nous placer au-dessus des influences pouvant briser une carrière? Songez que vous avez atteint quarante-huit ans, que vous êtes seulement sous-préfet après plus de vingt ans de services dévoués! S'il vous prenait fantaisie, cependant, de faire bon marché de ces considérations, disposez-vous d'une fortune suffisante pour soutenir le rang auquel nous avons droit?

—Bien! bien! murmura M. Provenchère. Je faisais une simple réflexion.

—Elle n'était guère de saison. Maxime, seul, a vu juste. Aussi devons-nous agir d'après ses avis. Et maintenant, séparons-nous, car ces émotions m'ont brisée!

VI

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Maxime avait dit vrai en annonçant que la famille de M. de la Gérandaye était bien décidée à faire tout ce qui dépendrait d'elle pour accabler la jeune veuve.

La comtesse de Tourgéville, tante du défunt, ne lui avait jamais pardonné ce qu'elle appelait encore "une mésalliance". Toutefois, elle conservait pour lui une véritable affection. Elle avait pris soin de cacher ses sentiments, mais n'en était pas moins restée profondément affligée de la mort des deux fils aînés de M. de la Gérandaye.

Guidée par la haine qu'elle portait à la jeune femme, Mme de Tourgéville avait accueilli toutes les rumeurs circulant à propos des symptômes présentés par ces deux morts imprévues.

Et voilà que son neveu lui-même était frappé!

Son neveu qu'elle avait revu la veille, joyeux, brillant de santé, succombait de la même manière que les deux enfants!

Ce qui n'était encore qu'un doute pour la comtesse, devint une certitude absolue. Sans prendre le temps de réfléchir, elle courut chez le procureur de la République, et, hautement, accusa Cécile de la Gérandaye.

M. Dematre, le magistrat, était un homme de trente-deux ans. Froid, correct, indifférent, en apparence, à tout ce qui n'était pas du ressort de ses fonctions, il souffrait cruellement, en réalité, de parvenir avec tant de lenteur.

La ville de *** ne pouvait devenir un théâtre assez important pour ses talents, et ce que l'ambition la plus habile, la plus persévérante pouvait lui suggérer, était mis secrètement en œuvre.

Mais si son ambition restait impatiente, sa prudence, sa sagacité contrebalançaient ce danger, et une honnêteté vraie le préservait des honteux compromis auxquels une conscience moins bien équilibrée se laisse aller sans grands scrupules.

Le procureur de la République était homme à poursuivre impitoyablement l'accusé, quel qu'il fût, dont la culpabilité lui semblait démontrée. Mais si le doute l'agitait, nul, même en faisant briller à ses yeux le terme auquel il aspirait, n'eût pu lui arracher une parole, lui faire commettre un acte en désaccord avec sa conviction.

La visite de la comtesse de Tourgéville venait de le jeter dans un grand trouble.

La vieille dame pouvait être une si grande protectrice! Et pour se concilier sa sympathie il ne fallait que flatter sa haine.

Or, cette haine semblait d'autant plus facile à servir qu'elle acquérait une force nouvelle des circonstances extraordinaires ayant entouré les événements survenus à la Gérandaye. Mais M. Dematre ne se dissimulait pas qu'une pareille affaire était extrêmement périlleuse à conduire.

La presque totalité des apparences accusait Mme de la Gérandaye; cependant, l'étude des faits, cause de ces apparences, pouvait renverser l'édifice menaçant.

Le sagace magistrat faisait la part du milieu où il se trouvait. Il n'ignorait pas qu'en province les ennemis les plus tenaces, les plus ardents, sont, souvent, ceux-là mêmes dont les intérêts ne confinent en aucune façon aux intérêts des personnes désignées par la voix publique.

Il savait combien de rivalités, nées d'un accès de jalousie, ne tardent pas à se transformer en haines aussi implacables qu'impossibles à justifier.

Puis, le vieil axiome: "Cherche à qui le crime profite," se trouvait, ici, complètement en défaut. Quel motif eût pu pousser au crime, si crime il y avait, Mme de la Gérandaye?

Ou bien la jeune femme était-elle, comme l'avait suggéré Maxime à M. Provenchère, une de ces monstrueuses organisations pour lesquelles le jeu de la mort devient plus qu'un besoin, arrive à être une joie?

M. Dematre sentit que, pour agir bien, il fallait agir vite.

—Ou Mme de la Gérandaye a commis un crime? se dit-il. Mon devoir est alors de la livrer à la justice. Ou elle est innocente? Je dois, dans ce cas, la protéger en perçant à jour l'effrayant mystère dont elle est entourée.

Prompt à exécuter ses résolutions, le magistrat avait envoyé chez le docteur Bertier un mot pour le prier de passer à son cabinet.

Le vieux médecin venait d'arriver en compagnie de M. Delestang.

—J'attendais votre convocation, monsieur, dit-il après les premiers compliments. Je vous avoue, même, que je fusse venu de mon chef si elle ne m'était parvenue. Voilà pourquoi j'ai prié mon savant confrère, le docteur Delestang, de différer son départ.

—Ainsi, messieurs, votre opinion est formée? demanda le jeune magistrat. Vous croyez à un crime?

—Arrêtez! interrompit vivement le docteur Bertier. Certains symptômes particuliers, certains faits forment la base de ma conviction; mais il me faut vous déclarer que, pour rendre cette conviction décisive, l'autopsie est nécessaire.

—N'est-ce pas là votre manière de voir? demanda M. Dematre au docteur Delestang, qui venait de faire un geste de doute.

—Pardonnez-moi. Seulement, je pense qu'il y a des poisons d'une subtilité ou d'une volatilité telles qu'ils échappent à toutes les recherches.

—Alors, dans votre pensée, l'autopsie n'offre pas de garanties suffisantes?

—Elle n'en reste pas moins, dit le docteur Delestang, l'unique moyen permettant d'asseoir un jugement raisonné. Mais il faut la pratiquer au plus tôt.

—Je vais signer l'autorisation nécessaire. Permettez-moi, messieurs, de vous recommander une extrême prudence. Vous connaissez les bruits qui circulent. Mieux que moi, puisque vous avez assisté à la mort de M. de la Gérandaye et que votre science vous guide, mieux que moi, vous pouvez estimer si ces bruits sont fondés. Votre devoir, comme le mien, n'en est pas moins strict: il nous faut sauvegarder tous les intérêts. Si Mme de la Gérandaye n'est pas coupable, et je le désire vivement, nous devons craindre que sa réputation ne souffre des mesures ordonnées par la justice.

Il y a, d'ailleurs, un enfant dont il faut protéger l'avenir. En conséquence, messieurs, je suis d'avis que vous paraissiez prendre sous votre responsabilité personnelle la décision relative à l'autopsie. Vous pourriez vous-mêmes, il me semble, arriver à la présenter à la veuve comme une mesure de prudence, réclamée en faveur du fils qui lui reste, et dont la vie sera d'autant mieux en sûreté que l'on connaîtra les causes de la mort de son père et de ses frères. Nous trouverons, de plus, ce qui n'est pas à dédaigner, un nouvel élément de conviction dans la manière dont Mme de la Gérandaye prendra cette mesure. Qu'en pensez-vous, messieurs?

—Exactement comme vous, répondit le docteur Bertier. L'affaire est, pour moi, si mystérieuse, que, tour à tour, je change radicalement d'opinion. Quand je me rappelle Mme de la Gérandaye attentive, dévouée, je me dis que la pensée d'un crime n'a pu souiller son âme. Puis, si je me souviens des paroles de la vieille nourrice, si je revois cette même jeune femme soutenant son mari moribond et guidant une main déjà inerte pour obtenir un testament favorable!... Si je me souviens, surtout, du cri d'horreur poussé par M. de la Gérandaye et du geste éperdu avec lequel il éloigna sa femme au dernier moment, mes doutes reviennent: je crois que l'hypocrisie la plus infâme a préparé la consommation du crime.

—J'éprouve absolument ce que décrit le docteur Bertier, appuya M. Delestang, avec cette différence, toutefois, que la scène suprême, dont nous avons été les témoins involontaires, a effacé entièrement une première impression favorable. Nous n'avons pas été seuls frappés de la scène. Le notaire croit Mme de la Gérandaye coupable.

—M. Sylvain a donc gardé le testament? demanda M. Dematre. Je vais lui écrire. Je serai toujours, messieurs, à votre disposition.

Resté seul, le magistrat poussa un profond soupir. Couvrant son visage de ses mains, il s'absorba un moment en lui-même:

—Cécile! Cécile coupable! balbutiait-il avec angoisse.

Deux ou trois mouvements brusques auraient décelé, à un observateur attentif, la secousse causée par des sanglots violemment réprimés.

Cependant, lorsque M. Dematre releva la tête, nul autre signe d'émotion qu'une flamme plus vive dans le regard ne trahissait le trouble de son âme.

Résolument, il écrivit au notaire; puis, sonnant pour appeler un des huissiers de service, il ordonna, d'une voix tranquille, de porter le message.

VII.

LES HAINES.

Si le doute existait encore dans l'esprit de M. Dematre et de deux ou trois autres personnes, il s'était transformé en certitude absolue pour le reste des habitants de ***.

Les parents de M. de la Gérandaye tenaient en leur pouvoir l'opinion des habitants de la petite ville. Par leur fortune, leurs relations, leurs alliances, ils pouvaient diriger cette redoutable puissance si facilement crédule, si aisément jetée à varier et devant qui, cependant, chacun tremble comme devant l'arbitre de sa destinée.

Lorsque la comtesse de Tourgéville était accourue chez le magistrat, son affection pour son neveu, plus encore que son ressentiment contre Cécile, avait été le mobile de sa démarche.

Mais lorsque Mme Brécot et Mlles Fortin, cousines éloignées de M. de la Gérandaye, se lamentaient sur la mort prématurée de leur parent et juraient de poursuivre sans pitié son assassin, il ne fallait pas grande perspicacité pour deviner que la blessure faite à un amour-propre froissé entrait, surtout, dans l'étalage de cette douleur bruyante.

Personne n'ignorait à *** que Mlle Pauline de Mellan, plus tard Mme Brécot, Mlles Palmyre et Angèle Fortin, avaient eu de grandes prétentions au choix de M. de la Gérandaye.

Mais le jeune homme, ainsi qu'il l'avait rappelé avec tant d'amour à Cécile, au milieu des cruelles tortures de son agonie, le jeune homme avait, pendant longtemps, dédaigné la société des femmes.

Il n'éprouvait pour elles qu'un grossier instinct et passait sa vie au milieu de ses fermiers, tout occupé de l'élevage des chevaux et du bétail.

Cécile Monseil se trouva sur son chemin et l'intelligence de l'amour vrai, de l'amour dévoué, avait lui dans son âme. Il voulut, toutefois, résister à cet entraînement.

Par un retour à ses penchants anciens, il alla jusqu'à offenser la jeune fille. Qu'était, en effet, Cécile Monseil? Que pouvait-elle espérer devenir, elle, fille d'un humble marchand du pays, sinon le jouet de M. de la Gérandaye, dont la fortune était immense, la famille puissante?

Cécile ne se laissa pas convaincre. Elle fut si douce, mais si ferme, dans cette pénible situation, si franche et si fière, à la fois, que le jeune homme eut honte de lui-même.

Bientôt il en arriva à se dire que tout était bien pâle, bien misérable à côté de cette enfant.

Que devenait l'orgueilleuse, mais assez vulgaire beauté de Mlle Pauline de Mellan, près de l'idéale beauté de Cécile! Que devenaient les pauvres grâces maniérées de Mlles Palmyre et Angèle Fortin, auprès de cette incomparable séduction dont étaient doués les moindres mouvements de Cécile?

M. de la Gérandaye brava tout: la colère de sa tante, le ressentiment de ses cousines, les représentations de ses amis, et Cécile ne put se refuser à devenir sa femme.

Qu'elles furent heureuses, les quatre premières années de leur union! Ce n'était pas de l'amour, c'était de l'adoration que les jeunes époux avaient l'un pour l'autre.

M. de la Gérandaye restait sous le charme de cette exquise beauté dont la grâce et la douceur formaient le caractère principal.

Mme de la Gérandaye ne croyait jamais pouvoir assez prouver son affection à celui qui n'avait pas craint de tout braver pour elle.

La jeune femme ne paraissait pas même s'apercevoir des admirations qu'elle faisait naître.

Armand était le monde entier pour Cécile; Cécile était l'univers pour Armand.

Nous savons le reste: comment la perte successive, étrange, de deux enfants, avait éveillé une funeste rumeur; comment M. de la Gérandaye avait été frappé.

Le lendemain de cette mort si soudaine, Mme Brécot et les demoiselles Fortin étaient réunies chez la comtesse de Tourgéville.

Toutes trois, d'ordinaire, voyaient assez peu la vieille dame; mais, en cette occasion, elles comprenaient que leur ressentiment bénéficierait de l'union de tous les ennemis de la jeune femme.

Mme de Tourgéville était une de ces personnes dont l'origine reste inscrite jusque dans l'action la plus insignifiante.

Elle se souvenait avec une vive reconnaissance des paroles adressées par Marie-Antoinette à sa mère, quand celle-ci, toute jeune fille, avait été présentée à la reine peu de jours avant l'entrée au Temple de la famille royale.

En entrant chez la comtesse, un visiteur intelligent eût pu, sans grand effort d'imagination, se croire non à ***, dans la présente année 187., mais à Versailles, dans les derniers jours de splendeur de la cour de Louis XVI, et chez une des dames de la reine.

Près de Mme de Tourgéville, Mme Brécot cachait, sous le luxe exagéré que lui permettait la fortune de son mari, le chagrin de porter un nom plébéien et d'avoir épousé, par crainte d'un célibat trop prolongé, un simple marchand de bois, chose dont, entre parenthèse, si l'orgueil du pauvre homme pouvait se glorifier, sa tranquillité et son bonheur domestique avaient fait peu à se louer.

Aux côtés de leur cousine, dont elles jalousaient la fortune et la beauté, les demoiselles Fortin faisaient assez piètre figure.

L'aînée, grande et maigre personne, prenait pour de la dignité une raideur de mannequin qu'il eût fallu vraiment trop de bonne volonté pour trouver attrayante.

La cadette, songeant, avec des dispositions à l'embonpoint, se donnait une mine enfantine et légèrement évaporée. Elle croyait, ainsi, dissimuler une bonne dizaine d'années.

Toutes deux, d'ailleurs, s'habillaient de la même façon, des couleurs les plus gaies, des parures les plus rajeunissantes.

Tant de soins n'avaient pas encore obtenu de récompense. Palmyre achevait sa trente-huitième année, et Angèle atteignait trente-cinq ans.

Depuis quelque temps, cependant, les deux sœurs avaient repris courage. Chacune croyait, enfin, entrevoir le but.

Maxime Dutertre, le jeune homme que nous avons vu si choyé à la sous-préfecture, se montrait assez assidu chez M. Fortin, le père des vieilles filles. Ni l'une ni l'autre n'eût pu se flatter d'une attention particulière, mais les regards de Maxime étaient éloquents, et mille petits soins trahissaient, de sa part, un vrai désir de plaire.

Aussi, tout en jugeant le jeune homme d'une façon en apparence assez dégagée, chacune des deux sœurs formait, dans le plus secret de son cœur, des vœux pour que Maxime la choisît.

Le sous-préfet venait de quitter le salon de Mme de Tourgéville. Il n'y était resté que juste le temps nécessaire pour, comme dit avec énergie le bon sens populaire, "prendre langue". Il avait expliqué cette courte visite, par l'annonce d'une sérieuse indisposition de Mme de Provenchère.

—Voilà une indisposition arrivée bien à point, fit la comtesse, lorsque le sous-préfet eut disparu. Mme Provenchère est très fine parfois.

—Je vous assure, ma tante, dit Mlle Palmyre Fortin, qui n'oubliait jamais de rappeler à la vieille dame leurs liens de parenté, je vous assure que Mme Provenchère est réellement malade. M. Bertier est allé la voir ce matin et il lui trouve une grosse fièvre.

—De qui tenez-vous ces détails? demanda Mme Brécot.

—De M. Dutertre, que ma sœur et moi avons rencontré en venant ici.

—Il paraît, ajouta Angèle, que la sous-préfète a été prise avant hier soir d'un refroidissement. Puis l'émotion que lui a causée la mort de notre pauvre cousin.

Ici Mlle Angèle s'interrompit brusquement, Maxime Dutertre faisait son entrée dans le salon.

Le jeune homme avait un air pénétré, tout à fait de circonstance; mais, en courtisan habile, il sut donner à sa physionomie l'expression désirée par chaque personne qu'il saluait.

Grave et respectueux avec la comtesse, dont il baisa le bout des doigts, son regard brilla d'une lueur admirative quand il s'inclina devant Mme Brécot; une attitude légèrement langoureuse rendit toute frémissante Mlle Palmyre, et une franche œillade transporta d'aise Mlle Angèle.

—Eh bien! monsieur Dutertre, interrogea la comtesse, que fait le procureur?

—Toutes les mesures sont prises, madame. Les docteurs Bertier et Delestang doivent, en ce moment, être à la Gérandaye pour.... pour.... Pardonnez-moi de ne pouvoir prononcer ce mot horrible!......

—Horrible! en effet, dit la vieille dame. Mon pauvre neveu!

Et deux grosses larmes coulèrent sur ses joues pâlies.

—Sait-on ce qu'a dit cette femme, lorsqu'on lui a appris la nouvelle? demanda Mme Brécot qui, pour rien au monde, n'eût consenti à prononcer le nom de Mme de la Gérandaye.

—Elle a protesté, pleuré, juré qu'une telle profanation n'aurait pas lieu.

—Voyez! s'écria Palmyre avec un regard chargé de fiel. Elle a peur, la misérable, que son crime n'éclate au grand jour.

—Enfin, monsieur Dutertre, reprit la comtesse, vous m'assurez que le procureur est déterminé à agir avec la célérité nécessaire?

—Très déterminé. Comme vous, madame, il est frappé de l'étrange succession de drames dont la Gérandaye a été le théâtre. Il ne faut rien moins que le respect porté par M. Dematre à votre famille......

—Monsieur Dutertre, interrompit la comtesse avec force, Cécile Monseil n'appartient pas à ma famille; c'est-à-dire que je ne l'appellerai jamais ma nièce, et, en ce qui me concerne, je ne lui en reconnaîtrai jamais le droit. Malgré mes supplications, mon neveu a voulu épouser cette petite fille; mais une telle alliance a eu des suites trop redoutables pour que je l'invoque. Ce n'est pas quand mon cher Armand tombe victime de sa folie, qu'il convient de rappeler ces liens prétendus.

Mme Brécot et Mlles Fortin s'empressèrent d'unir leurs protestations à celles de la vieille dame.

Maxime s'inclina bien bas:

—Madame, dit-il, je vous supplie de ne pas donner à mes paroles une portée que je désavoue. J'ai simplement désiré affirmer que, pour toutes les choses touchant de près ou de loin la comtesse de Tourgéville et ceux qui lui sont ou qui lui ont été chers, le sentiment de M. Dematre, d'accord avec le sentiment public, est qu'il ne faut rien livrer au hasard.

—Bien! répondit la comtesse apaisée. Cependant comme, ici, les faits deviennent visibles aux yeux les moins clairvoyants, j'espère que rien n'entravera l'œuvre de la justice.

—Rien, madame, car la lecture du testament, arraché à M. de la Gérandaye, aurait convaincu le procureur, s'il ne l'eût été déjà.

—Vous connaissez la teneur de ce testament? monsieur Dutertre, demanda vivement Mlle Palmyre Fortin.

—Question oiseuse! dit Mlle Angèle. M. Dutertre ne sait-il pas toujours ce que l'on a besoin de savoir?

—Vous donnez, mademoiselle, trop d'importance à ma modeste personnalité.

—On dit, se récria Mme Brécot, que notre malheureux parent a déshérité son fils.

—On a dit vrai, madame. Non pas dans le sens rigoureux du mot "déshérité," mais, eu égard à l'importance de la fortune de M. de la Gérandaye, le résultat est le même. Pensant que la communication de cette pièce pourrait être utile à Mme de Tourgéville, j'en ai pris copie sous la dictée même de M. Sylvain, qui serait venu la montrer à Mme la comtesse, s'il n'avait dû la laisser entre les mains de M. Dematre.

—Je vous remercie, et je remercierai M. Sylvain, dit la vieille dame, en prenant le papier que Maxime lui présentait.

Dans son impatience, elle avait peine à lire; Mlle Fortin, l'aînée, vint à son secours.

—Donnez, ma tante, dit-elle avec empressement. Je lirai bas, et pour vous seule, si vous le désirez.

—Lisez tout haut, ma nièce, répliqua la comtesse, dont l'agitation était extrême. Lisez! je ne puis croire à ce que je viens de voir.

D'un geste, la vieille fille imposa silence. Elle prenait une peine bien inutile, car chacun, avide de savoir la vérité, écoutait attentif.

VIII

LE TESTAMENT.

Mlle Palmyre lut lentement:

"Persuadé que je ne puis faire un meilleur usage de ma volonté, j'institue ma femme, Cécile Monseil, usufruitière de mes biens meubles et immeubles. Je l'investis de la tutelle de notre jeune fils.

"A la majorité de Félix, et seulement dans le cas où il aura prouvé par sa conduite, par ses bons sentiments, le désir de devenir un homme utile, il recevra de sa mère une pension de trente mille francs.

"Mon fils trouvera dans une lettre spéciale les motifs de ma conduite.

"Je le bénis et meurs en l'aimant.

"Signé et écrit de ma main,

"ARMAND DE LA GÉRANDAYE.

"X...., 17 avril 187....."

On ne saurait donner une idée, même très imparfaite, de ce que contenait d'amertume et de rage le son de voix de Mlle Palmyre pendant cette courte lecture. Sa physionomie avait une expression de haine concentrée, ses yeux un regard affreux.

C'est que la vieille fille voyait, en imagination, passer devant elle la veuve de son cousin, non pas seulement belle, jeune, charmante, mais encore rayonnante du prestige d'une fortune que, pendant bien longtemps elle, Palmyre, spéculant sur l'insouciance de M. de la Gérandaye, avait cru pouvoir rendre [illegible]

C'était une injure nouvelle essuyée que ce témoignage public d'amour et d'absolue confiance donné par le mourant à la femme qu'il avait choisie. C'était, pour l'implacable rivale, un nouveau titre à poursuivre "la misérable", à l'écraser, si elle le pouvait.

Les mêmes pensées, quoique moins violentes, agitaient Mlle Angèle et Mme Brécot. Un doute sur la culpabilité de Cécile eût-il pu, auparavant, pénétrer dans leur esprit, cette lecture l'aurait dissipé.

L'animosité de la comtesse de Tourgéville empruntait sa force à un sentiment plus respectable. Elle frémissait en songeant qu'une horrible trahison avait abusé son neveu et livrait aux mains d'une mère indigne un jeune enfant, ainsi qu'une fortune patrimoniale séculaire.

—Non, je ne croirai pas cela! s'écria-t-elle. Cela ne peut être vrai. Je contesterai l'authenticité de cette pièce. Il est impossible qu'Armand l'ait écrite.

—Pardon, madame, de vous dire que vous vous trompez, fit observer Maxime. L'original est bien de l'écriture très ferme, très reconnaissable de M. de la Gérandaye. Les derniers mots sont moins nettement tracés, mais il ne faut pas oublier que M. Sylvain, les deux docteurs et Madeleine Bourdin ont vu le mourant écrivant lui-même.

—Oui; mais sa main n'était-elle pas guidée par la main de l'empoisonneuse?

—Si M. de la Gérandaye n'avait pas été victime de sa confiance, le testament serait inattaquable, M. Sylvain me l'a affirmé.

—Ah! murmura entre ses dents serrées Mlle Palmyre, heureusement que la preuve d'une hideuse captation n'est pas difficile à faire!

En vérité, on eût pu croire que Mlle Palmyre était satisfaite de la mort cruelle de son cousin. N'allait-elle pas trouver occasion de se venger pleinement de Cécile?

—J'espère, reprit la comtesse, que, maintenant, M. Dematre n'a plus aucune hésitation, et qu'il saura empêcher cette malheureuse de triompher longtemps encore de ses crimes.

—Les mesures sont prises, rassurez-vous, madame. Sous prétexte d'aide à donner aux docteurs, M. Dematre a envoyé au château deux agents qui ont ordre de surveiller rigoureusement Mme de la Gérandaye.

—Pourquoi ne pas l'arrêter tout de suite? demanda Angèle Fortin.

—Cela viendra, si le rapport des deux docteurs conclut à un crime.

—Pourquoi employez-vous une restriction? dit Mme Brécot d'un ton de reproche. N'êtes-vous donc pas convaincu comme nous?

—Il serait difficile de ne pas l'être. Le premier enfant de M. de la Gérandaye n'est-il pas mort après avoir mangé le plus inoffensif des fruits, du raisin, je crois. Son jeune frère n'a-t-il pas été frappé dans des conditions identiques? Et leur mère, dont le désespoir eût dû être sans bornes, n'a-t-elle pas conservé une inaltérable sérénité? J'avoue être plus effrayé de ces deux faits que du dernier drame. Certes, si j'eusse été alors procureur de la République, une enquête sérieuse aurait eu lieu.

—Combien vous avez raison! Hélas! où nous a conduits trop d'indulgence! dit la comtesse.

—Vous n'avez pas, madame, le moindre reproche à vous adresser. M. de la Gérandaye n'a-t-il pas défendu sa femme contre toute accusation?

—Cela est vrai, dit Angèle Fortin. Le malheureux se trouvait absolument aveuglé.

—Mais la vérité éclate maintenant, affirma Mme Brécot. Rien ne saurait plus soustraire cette femme à la punition de son crime.

Palmyre Fortin qui, depuis un moment, gardait le silence, fit tout à coup un brusque mouvement.

—Ma tante, dit-elle, vous avez sans doute songé à protéger le dernier enfant de notre pauvre parent?

—J'avoue, à ma honte, ne point y avoir réfléchi. Je suis si malheureuse depuis deux jours! Merci, Palmyre. Monsieur Dutertre, voulez-vous vous charger d'une lettre relative à cette affaire pour M. Dematre?

—Très volontiers. Mais rassurez-vous, madame, l'enfant n'a rien à craindre pour le moment. Sa mère n'oserait, à l'heure où elle se sent traquée....

—Les bêtes venimeuses ne sont-elles pas plus à craindre au moment où on les capture? interrompit furieusement Palmyre.

Ce mot cruel, et surtout la manière dont il avait été prononcé, causèrent une sensation de pénible malaise aux autres interlocuteurs.

Maxime se hâta de prendre congé, alléguant l'urgence de courir aux informations; car, selon toutes probabilités, les docteurs Bertier et Delestang devaient être revenus de la Gérandaye.

IX

LE MAGISTRAT

M. Dematre ne se sentait plus lui-même. Tout l'empire qu'il possédait sur sa volonté était détruit.

Son cœur, broyé, donnait à chacune de ses pensées une amertume si cruelle, à chacun de ses actes une signification si horrible, qu'il jugea ne pouvoir longtemps y résister sans succomber.

Eh bien! tant mieux! Il souffrait trop....

Comment cet amour qu'il avouait à peine était-il tout à coup devenu si grand, si indomptable? Pourquoi cette femme, que tout accusait, que sa raison lui représentait dans une hideur morale absolue, pourquoi cette femme était-elle l'objet de son rêve unique? Pourquoi ses yeux la contemplaient-ils sans cesse dans l'éclat de sa chaste, de sa radieuse beauté?.... Pourquoi son oreille gardait-elle l'impression de sa voix si douce, si musicale?.... Pourquoi sa main croyait-elle frémir encore au contact de celle de Cécile?....

La folie l'envahissait-elle?

Toutes les perfections admirées, les pensées dont, jusqu'alors, il osait à peine soulever le voile, pouvaient-elles atténuer la terrible vérité?....

Il avait voulu douter, il voulait douter encore....

Cela était-il possible?

M. Bertier et M. Delestang croyaient à un crime. Ils n'avaient pu définir la nature de la substance délétère employée, mais l'autopsie donnait la certitude d'un empoisonnement.

Restait une voie de salut. M. de la Gérandaye comptait peut-être un ennemi parmi ses domestiques?

Non. Il était très aimé par tous ceux qu'il employait, et Madeleine, la vieille nourrice, avait pour lui une véritable adoration. Elle était devenue presque insensée, et ne voulait vivre, disait-elle, que pour sauver le petit Félix des desseins de sa mère dénaturée.......

Le supplice de M. Dematre grandissait, et, pourtant, il commençait à peine à souffrir.... N'était-il pas procureur de la République?

Procureur! mot sinistre qui dit:

"Trouve donc des coupables! Pourvois donc la guillotine! Reste insensible à toutes les protestations d'innocence, à toutes les supplications de ceux que tu crois être des criminels!...."

Procureur! quand Cécile, aussi, protestait, quand Cécile, aussi, se lamentait!.... Quand le devoir.... le devoir était d'étouffer sa plainte, de demander qu'elle fût punie....

M. Dematre se révoltait....il criait contre la destinée qui le forçait à devenir le bourreau de la seule femme qu'il aimerait jamais!....

S'il ne se fût agi de Mme de la Gérandaye, pourtant, aurait-il éprouvé la moindre hésitation? Pour combien de malheureux, déjà, avait-il requis une implacable punition, et dont les crimes, étaient moins prouvés!....

Un autre sentiment que celui d'une conscience aux abois avait-il pu faire dire à Cécile, quand on l'instruisit de la mission des deux docteurs:—Vous croyez donc qu'il a été assassiné?

Pourquoi ce cri, les médecins ayant seulement parlé de l'intérêt de la santé de l'enfant survivant?

Pourquoi cette angoisse pendant tout le temps qu'avait duré la lugubre recherche?

Pourquoi cette terreur, cette fièvre qui l'avaient fait se précipiter, son enfant dans ses bras, jusqu'au perron du château?

Elle voulait fuir. Elle eût fui.... si ses gardiens ne l'avaient contrainte à rester.

Et pourquoi, maintenant, ce mutisme? Pourquoi se refusait-elle à répondre aux diverses questions, en apparence bien simples, que le magistrat lui avait fait poser? Ne redoutait-elle pas de laisser échapper une parole imprudente?

M. Dematre sentait qu'il lui était imposé d'agir, qu'il devait voir Cécile, qu'il ne pouvait pas laisser plus longtemps à d'autres la conduite de cette effroyable affaire.

Avec quelle ardeur il se mettait d'ordinaire au travail!.....avec quelle ténacité il poursuivait jusque dans le moindre de ses replis tortueux le mensonge acharné.

Et aujourd'hui!....Ah! aujourd'hui! que n'eût-il pas donné pour pouvoir, enveloppant Cécile dans une étreinte suprême, la cacher si bien que nul ne la découvrît!

On allait venir; il fallait reprendre le masque impénétrable.

Le lendemain du jour où ces pensées torturaient M. Dematre, il se tenait enfermé chez lui sous le prétexte de travailler plus à l'aise. En réalité, il cherchait à réagir contre les souvenirs de la veille.

Il avait revu Cécile.

Blanche, d'une blancheur que ses longs vêtements noirs accentuaient encore, elle n'avait pu, qu'à grand'peine, se soulever du fauteuil où elle était affaissée [illegible].

Ses yeux, d'un bleu sombre si merveilleux, s'étaient fixés sur le magistrat et avaient eu le regard effaré en tout semblable à celui que, tant de fois, on surprend chez les misérables enfin acculés par la justice.

M. Dematre avait éprouvé un violent frisson et n'était parvenu à le dissimuler qu'en feignant de ranger les papiers déposés devant lui. Puis il avait commencé l'interrogatoire.

Chacun des mots de Cécile sembla une preuve nouvelle apportée contre elle.

Le souvenir lui faisait défaut! Elle n'avait rien remarqué de particulier jusqu'au moment où son mari avait senti la première des crises qui devaient l'emporter!....

Elle prétendait n'avoir constaté aucun rapport entre ces crises et celles auxquelles ses enfants avaient succombé!....

Madeleine soutenait que son maître sentait ses souffrances redoubler quand Mme de la Gérandaye lui donnait à boire, mais celle-ci ne s'en était pas aperçue!....

Elle avait guidé la main de son mari pour obtenir un testament bien peu conforme aux sentiments paternels, toujours manifestés par M. de la Gérandaye!....Elle se bornait à dire que son mari l'avait voulu ainsi, qu'il l'avait forcée de le soutenir....et c'était tout!....

Pourquoi n'avait-elle pas appelé dès les premières minutes de souffrance éprouvées par M. de la Gérandaye? Elle n'avait pas cru d'abord à une gravité du mal!......

Pourquoi avait-elle voulu éloigner Madeleine du moribond? Celui-ci l'exigeait ......

Et, tout en parlant, tout en laissant tomber, à regret, de ses lèvres ces excuses embarrassées, la jeune femme se pelotonnait plus étroitement dans son fauteuil, comme pour échapper au regard du magistrat, comme pour essayer de ne point entendre ses questions!

Un soupir de délivrance avait fait bondir sa poitrine quand M. Dematre s'était levé pour procéder, dans une autre pièce, à l'interrogatoire des domestiques.

Le magistrat n'avait osé la regarder de nouveau: tant sa fermeté se fût évanouie.

Les domestiques comparaissaient l'un après l'autre devant lui.

Quelle unanimité! Pas un qui hésitât à croire Cécile coupable....

Ils n'osaient l'accuser ouvertement, mais leurs paroles, leurs remarques le proclamaient. Madeleine, seule, affirmait tout haut ce que chacun pensait.

Avec une énergie, une éloquence que M. Dematre eût admirées, si la vie de Cécile n'avait été l'enjeu de cette sinistre partie; avec une passion réellement sublime, la vieille nourrice recouvrait sa force, son dévouement pour venger le jeune maître impitoyablement frappé.

—Ah! disait-elle, je craignais toujours depuis que les petits avaient disparu. Je recommandais à mon cher enfant de prendre des précautions; je le suppliais de me permettre de veiller sur lui! Il me répétait que je devenais folle! Le bon Dieu m'aurait évité bien des chagrins s'il m'avait enlevé la raison, car j'ai trop vécu, puisque j'ai vu ces malheurs....

Dites-moi, monsieur le procureur, pourquoi, lorsque je préparais au pauvre Armand la boisson qu'il ne cessait de réclamer, pourquoi se sentait-il soulagé?

Pourquoi se tordait-il dans la douleur, quand c'était elle qui lui donnait les potions?

Dites-moi pourquoi, à l'instant où l'âme du malheureux Armand allait quitter ses lèvres, celle qui le tuait le forçait d'écrire?....

Oui.... oui...., monsieur, je sais qu'Armand l'avait désiré; mais est-ce qu'il était difficile de l'empêcher? Et, ensuite, est-ce qu'il ne fallait pas renoncer à ce testament au lieu de le recommander avec tant de soin à M. Sylvain?

Le sang-froid apparent de M. Dematre était tombé à ces mots et il avait demandé à Madeleine si elle pouvait corroborer la véracité de l'accusation.

—Si je peux le prouver, monsieur? s'était-elle écriée. Mais je n'étais pas seule! Marc, le fermier de la Boissetière; Jacques, le valet de charrue d'ici; Suzanne, la femme de chambre; Martin, le concierge, et bien d'autres, l'ont entendue comme moi. Allez! monsieur, jamais Madeleine Bourdin n'avancerait pareille chose sans en être bien sûre! J'ai beau être bouleversée depuis ces malheurs, je sais me rendre compte de ce qui se passe autour de moi.

Le magistrat avait compris que Madeleine disait vrai. Il avait fait défiler devant lui les personnes désignées.

Il voulait résister encore. Pauvre illusion!

Marc, le fermier, ainsi que tous les autres, confirmèrent le récit de la vieille femme.

A plusieurs reprises, Mme de la Gérandaye avait ordonné que l'on allât prier le notaire de prendre le plus grand soin du testament.

Etrange aberration! En parlant ainsi, ne signait-elle pas, en quelque sorte, sa condamnation?

Est-ce que la profession, le caractère de M. Sylvain, est-ce que les circonstances mêmes au milieu desquelles le testament lui avait été remis, ne devaient pas éloigner jusqu'à l'ombre du péril de le perdre....

Le magistrat n'avait pas voulu revoir Cécile. Ses forces étaient épuisées. Il avait ordonné la surveillance la plus stricte. L'eût-il voulu maintenant, il ne pouvait plus la sauver. Le rapport des docteurs Bertier et Delestang était foudroyant.

Il lui fallait arracher, dût-il en mourir, cet amour malsain de son cœur!

Tout criait, tout prouvait que Cécile était coupable: la justice ne pouvait plus longtemps fermer les yeux, boucher ses oreilles.

X

L'ARRESTATION

Cinq jours s'étaient écoulés, cinq jours d'angoisse affreuse. M. Dematre se voyait obligé de livrer Cécile.

Le procureur général était arrivé; il avait lu les dépositions, il avait vu les parents de M. de la Gérandaye.

La comtesse de Tourgéville s'était montrée fort digne. Son attitude avait profondément ému M. Dematre. On comprenait combien elle aimait son neveu, de quelle sollicitude elle désirait entourer l'enfant qui restait.

Mais Mme Brécot.... l'orgueilleuse personne que la voix publique, parfois stupide, appelait la "belle Mme Brécot", comme si Cécile n'existait pas!

Mais la haineuse, la terrible Palmyre Fortin! Mais la sotte, l'insensée Angèle! Il eût fallu être vingt fois innocent pour ne pas succomber sous les coups d'aussi venimeuses ennemies!

Seule, la folie, ainsi que M. Dematre appelait son amour, résistait.

Pendant cinq nuits consécutives, le magistrat avait relu chaque déposition, cherchant parmi les plus futiles circonstances le point de départ d'une contre-enquête qui pût aboutir au triomphe de Cécile.

Oui, décidément, il devenait fou. Au dernier instant, il résolut de prétexter une indisposition, une maladie....on le croirait. Depuis cinq jours....il était étonnamment changé.... Un autre aurait le soin de remplir les dernières formalités, de signer l'ordre d'arrestation.

Quant à lui, il ne le pourrait; les forces humaines ont des limites.

Cécile avait demandé à voir M. et Mme Provenchère. Elle leur avait envoyé la lettre la plus naïve ou la plus habile.... M. Dematre n'avait [illegible] décider.

"Venez, écrivait-elle, je vous en supplie! Mon cher bien-aimé disparu m'a tant recommandé de me confier à vous! Tout ce qu'il m'a ordonné de faire sera fait, je lui ai juré, et, cependant, le chagrin m'aura tuée!...."

—Son chagrin! s'était écriée Mme Provenchère en montrant cette lettre au procureur. Qui donc y croirait?

—Moi! fut tenté de répondre M. Dematre. Peut-être se repent-elle!

Néanmoins, il resta froid en apparence et persuada à M. et à Mme Provenchère de se rendre au château de la Gérandaye. Ils s'en consolaient peu.

Vraiment bons et très capables de [illegible]